Agence des services frontaliers du Canada | Canada Border Services Agency

Portail client de la GCRA

Guide de l’utilisateur

Déposer une garantie financière pour les privilèges de mainlevée avant paiement (MAP)

Canada

2025-05-27

Table des matières

Objectif du présent guide 3
Public 3
Préambule 4
Contact 4
1. Début de l'inscription au sous-programme de mainlevée avant paiement (MAP) 5
2. Déposer une caution pour l'inscription à la MAP 11
2.1 Caution en espèces 11
2.2 Caution autre qu'en espèces 19

Objectif du présent guide

Ce guide montre comment s'inscrire au sous-programme de mainlevée avant paiement (MAP) dans le portail client de la GCRA. Il explique également comment déposer une garantie financière à votre compte, une étape nécessaire à l'inscription à la MAP.

Une garantie financière doit être ajoutée au compte si l'importateur souhaite continuer à participer au programme de la MAP. Veuillez consulter les mémorandums **D17-1-8** et **D17-5-2** pour plus d'information.

Public

Ce guide est destiné aux types d'utilisateurs suivants de comptes d'importateurs et de courtiers :

- Gestionnaire de compte d'entreprise (GCE)
- Gestionnaire de compte de programme (GCP)

Préambule

La MAP est un privilège et vous permet d'obtenir la mainlevée des marchandises auprès de l'ASFC avant de payer les droits et les taxes, de reporter la déclaration en détail des marchandises et de reporter le paiement des droits et des taxes. Pour vous inscrire à la MAP, vous devez établir votre garantie financière. Vous pouvez verser une caution en espèces ou une caution électronique autre qu'en espèces pour maintenir votre observation au programme ou pour garantir une transaction.

Pour plus d'information, veuillez consulter le mémorandum D17-1-8, Privilège de la mainlevée avant le paiement.

Contact

Communiquez avec le Centre de soutien à la clientèle de la GCRA si vous avez besoin d'aide supplémentaire.

1. Début de l'inscription au sous-programme de mainlevée avant paiement (MAP)

1. Allez à la page du **profil du compte du programme (Accueil** ou **Menu → Comptes et profils → Profil du compte du programme**).

2. Cliquez sur l'onglet **Sous-programmes**.

3. Cliquez sur **Inscription à un sous-programme**.

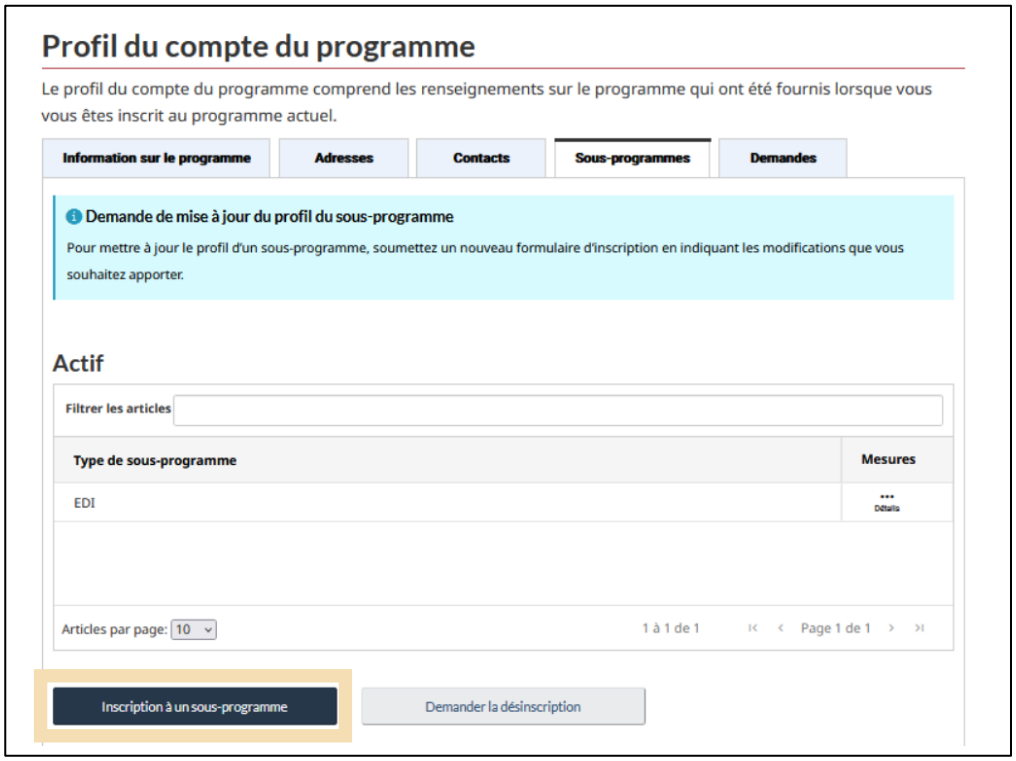

4. Cliquez sur l'icône d'information à côté de l'un des sous-programmes de la liste pour en savoir plus.

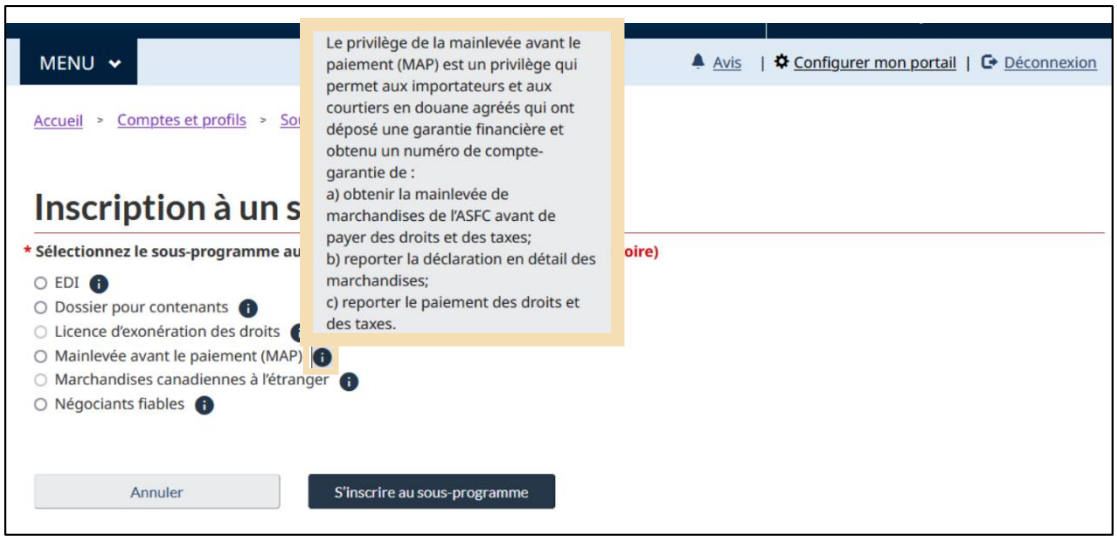

5. Cliquez sur le bouton radio pour **Mainlevée avant le paiement (MAP)**, puis cliquez sur **S'inscrire au sous-programme**.

6. Faites défiler l'écran jusqu'à **Somme en compte-garantie calculée par le système** dans la section **Exigence de garantie calculée**.

   La **Somme en compte-garantie calculée par le système** est le montant de la garantie financière (la valeur de la caution) que vous devez déposer dans votre compte pour adhérer à la MAP.

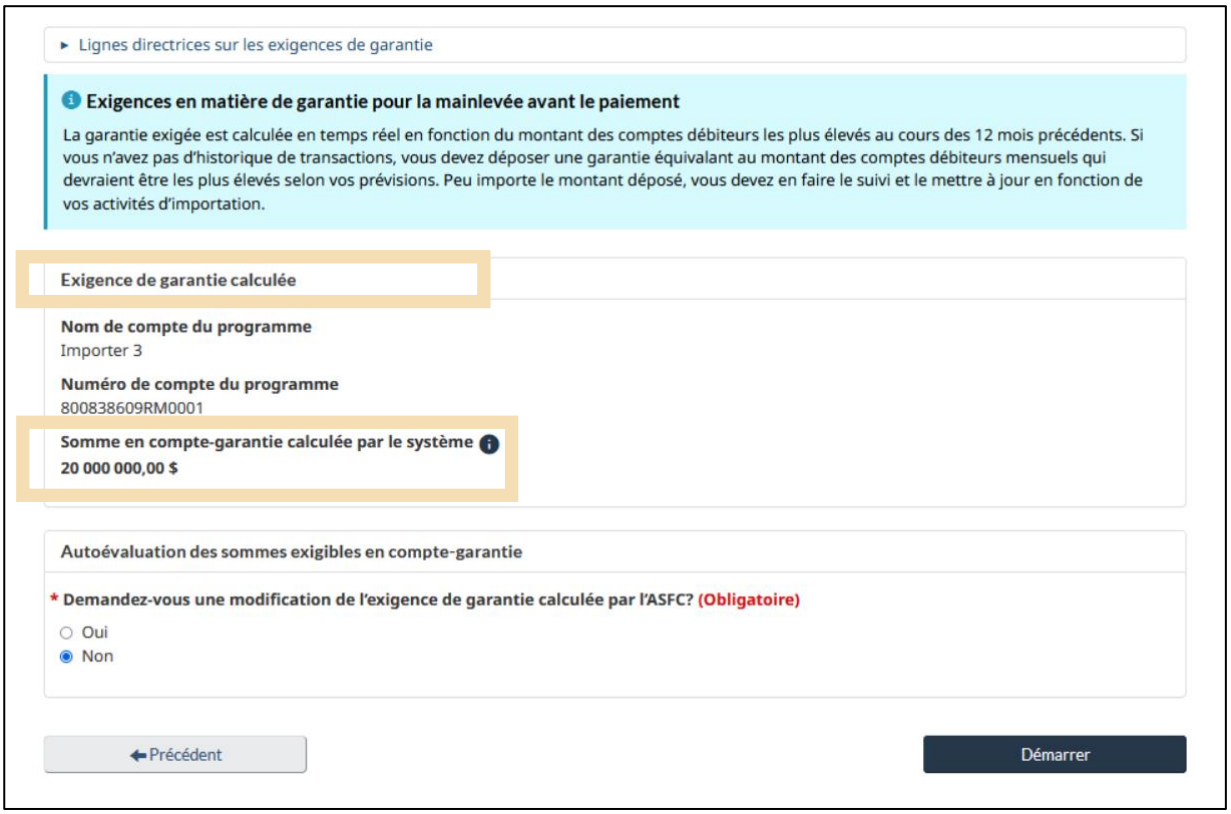

Remarque :

Le système détermine le montant de la garantie financière (la valeur totale de toutes les cautions) dont vous avez besoin pour la MAP. Ce montant dépend de la valeur des marchandises que vous avez importées au cours des 12 derniers mois. Si votre compte est nouveau, le montant de la garantie financière dont vous avez besoin dépendra du volume d'affaires que vous estimez pouvoir réaliser à l'avenir.

Le montant de la garantie dont vous avez besoin peut changer au fil du temps, selon le volume de vos activités. L'ASFC vous enverra des avis dans le **centre d'avis** du portail lorsque vous devrez verser davantage de cautions pour demeurer dans la MAP.

7. Cliquez sur **Oui** ou **Non** pour répondre à la question **Demandez-vous une modification de l'exigence de garantie calculée par l'ASFC ?** Dans cet exemple, l'option **Non** est sélectionnée. Cliquez sur **Démarrer**.

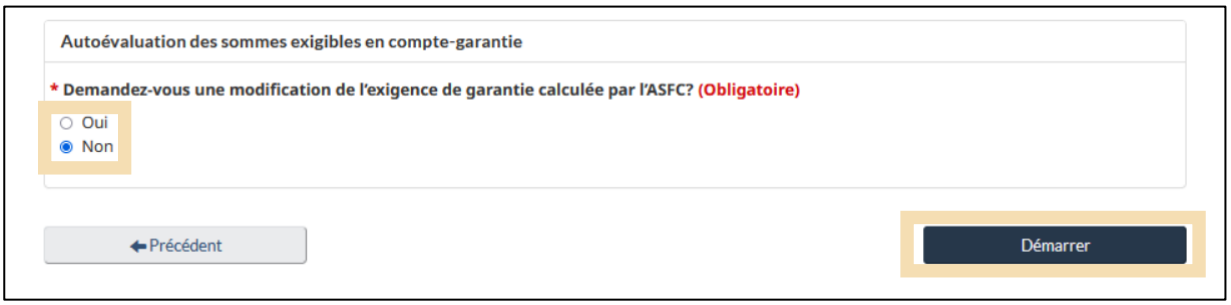

Remarque :

En tant que nouvel importateur sans historique de transactions au cours des 12 derniers mois, le système calculera l'exigence de garantie à 0,00 $. Sélectionnez « Non » à la question si vous demandez une modification de l'exigence de garantie, puis cliquez sur Soumettre. Le système vous inscrira automatiquement au sous-programme de mainlevée avant paiement.

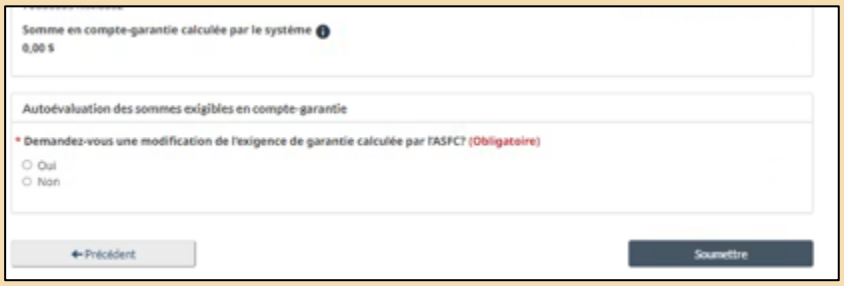

Remarque :

Si vous sélectionnez **Oui** à la question **Demandez-vous une modification de l'exigence de garantie calculée par l'ASFC**, vous devez alors indiquer le montant modifié et cliquer sur **Soumettre**. L'ASFC donne suite à cette demande. Le client recevra un avis avec un numéro de dossier et une demande de fournir des informations à l'appui de la demande de réduction.

8. Cliquez sur **Ajouter une caution** sous la **liste des cautions**.

9. Choisissez le **type de caution** sur la page **Verser un dépôt de garantie.**
   - Si vous choisissez **Espèces**, passez à la section 2.1 — Déposer une caution pour l'inscription à la MAP — Caution en espèces.
   - Si vous choisissez l'option **Autre qu'en espèces**, passez à la section 2.2 — Déposer une caution pour l'inscription à la MAP — Caution autre qu'en espèces.

2. Déposer une caution pour l’inscription à la MAP

2.1 Caution en espèces

1. Sélectionnez **Espèces**. Cliquez sur **Suivant**.

Remarque :
Conformément au mémorandum D17-5-2, lorsque vous sélectionnez un dépôt (caution en espèces), vous devrez comptabiliser 100 % de « l’exigence de garantie calculée » sans exigence minimale.

2. Remplissez les champs obligatoires (marqués d'un astérisque *) sur la page **Verser un cautionnement en espèce**. L'ajout d'un numéro de caution ou d'un numéro de référence personnelle dans le champ **Numéro de la caution** est obligatoire et requis à ce stade. Il peut être ce que vous souhaitez utiliser pour votre référence. Cliquez sur **Soumettre**.

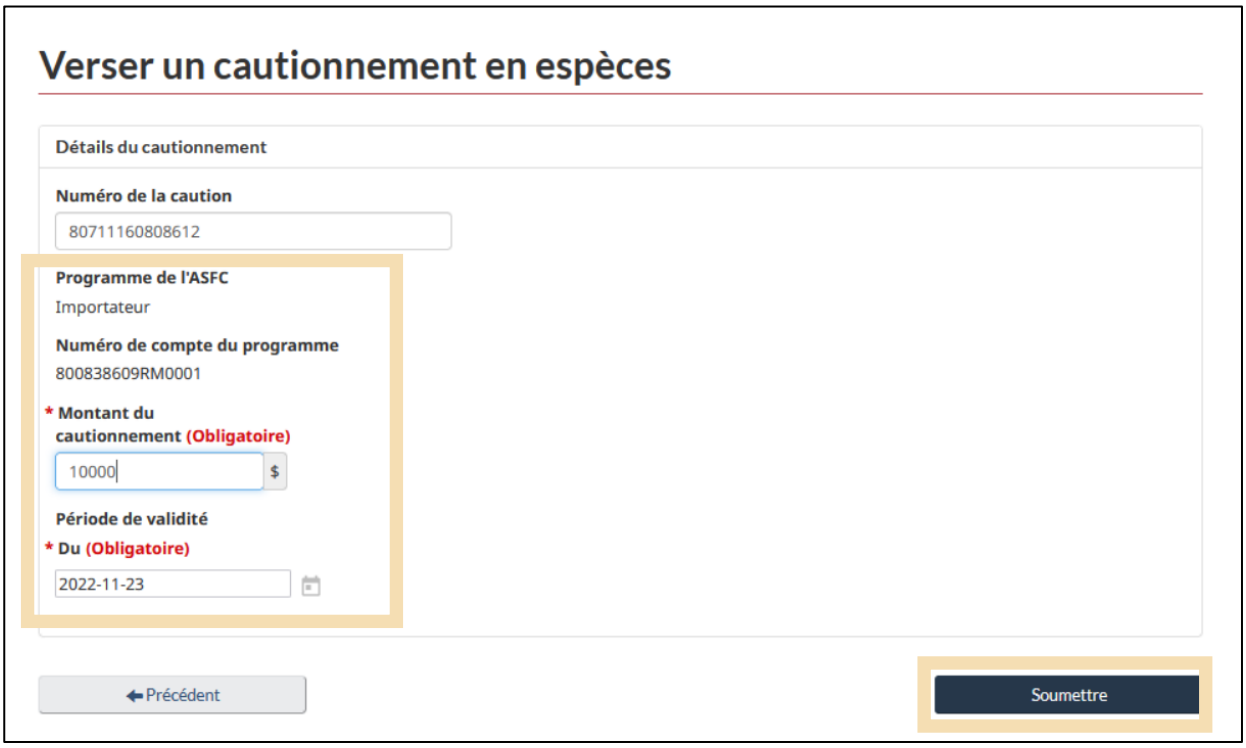

3. Cliquez sur **Effectuer un paiement** sur la page **Confirmation de dépôt réussi du cautionnement**.

4. Saisissez le montant que vous souhaitez payer et cliquez sur **Effectuer le paiement**.

Remarque :
Soyez avisé que les prises d'écran dans le présent guide de l'utilisateur proviennent de plusieurs cas.

5. Une fois que vous avez lu les conditions d'utilisation, cochez la case à côté de **J'ai lu et j'ai compris les conditions d'utilisation susmentionnées, et j'y consens**. Cliquez sur **En accord.**

Paiement par Moneris – Conditions d'utilisation

En cochant la case ci dessous, vous acceptez par la présente d'utiliser le site Web protégé d'une tierce partie pour payer les droits pertinents, les taxes et toute autre somme exigée par des lois du Parlement, ou d'autres instruments ou pouvoirs régissant les activités douanières au Canada. Après le paiement, vous serez en mesure de retourner au portail client de la GCRA de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Conditions d'utilisation du site Web d'une tierce partie

1. Vous comprenez qu'une tierce partie appelée « Moneris » exploite le site Web, et vous acceptez qu'il est de votre responsabilité de bien comprendre ses conditions d'utilisation et de les respecter.

L'ASFC ne conserve pas de renseignements bancaires ou personnels

2. L'ASFC ne conserve pas les renseignements bancaires ou d'une autre nature que vous saisissez sur le site Web d'une tierce partie pour faire un paiement.

Dégagement de responsabilité

3. Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par l'ASFC ou de toute autre manière, ou les agents, fonctionnaires, employés ou mandataires à son service, ou qui occupent un poste de responsabilité à son service:
   a. ne seront, en aucun cas, tenus responsables de toute réclamation, action, responsabilité, différend, demande, désagrément, dommage ou cause d'action(s) de quelque nature que ce soit, y compris de demandes en dommages-intérêts contractuelles, extracontractuelles ou délictuelles (y compris la négligence) ou autre, causé par votre utilisation, ou le fait de s'y fier indûment, du site Web exploité par la partie tierce « Moneris », y compris, mais sans s'y limiter:
      i. toute question ou tout facteur échappant à son contrôle, y compris la disponibilité ou l'indisponibilité de l'Internet, des télécommunications de tiers ou d'autres systèmes d'infrastructure en raison de la maintenance du système ou pour d'autres raisons;
      ii. la disponibilité ou l'indisponibilité du site Web exploité par le tiers « Moneris » pour effectuer le paiement des droits, des taxes et de tout autre montant, quelle qu'en soit la raison;
      iii. tout préjudice causé à une personne, tel qu'une perte économique ou une atteinte aux droits;
      iv. toute utilisation illégale ou frauduleuse de renseignements d'identification tels que le nom d'utilisateur ou le mot de passe en relation avec le site Web exploité par le tiers « Moneris »;
      v. l'utilisation du site Web exploité par le tiers « Moneris » dans un pays étranger où une telle utilisation est interdite ou autrement régie par la loi de ce pays.
   b. sont libérés des réclamations, actions, responsabilité, différends, demandes, désagréments, dommages ou causes d'action(s) de quelque nature que ce soit, y compris de demandes en dommages-intérêts contractuelles, extracontractuelles ou délictuelles (y compris la négligence) ou autre, causé par l'utilisation du site Web exploité par la tierce partie appelée « Moneris »;
   c. ne font aucune représentation ni garantie, explicite ou implicite, concernant l'utilisation, l'exactitude, la disponibilité ou non du site Web exploité par la tierce partie appelée « Moneris ».
4. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, l'ASFC se dégage de toute responsabilité pour toute réclamation associée au site Web exploité par la tierce partie appelée « Moneris ».

Modification des conditions d'utilisation

5. Les conditions d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées de temps à autre. Lorsque cela se produit, vous recevrez la nouvelle version et vous devrez indiquer que vous les acceptez de nouveau.

☑ **J'ai lu et j'ai compris les conditions d'utilisation susmentionnées, et j'y consens (2023-08-17).**

En accord | En désaccord

6. Saisissez les détails de votre carte. Cliquez sur **Payer**.

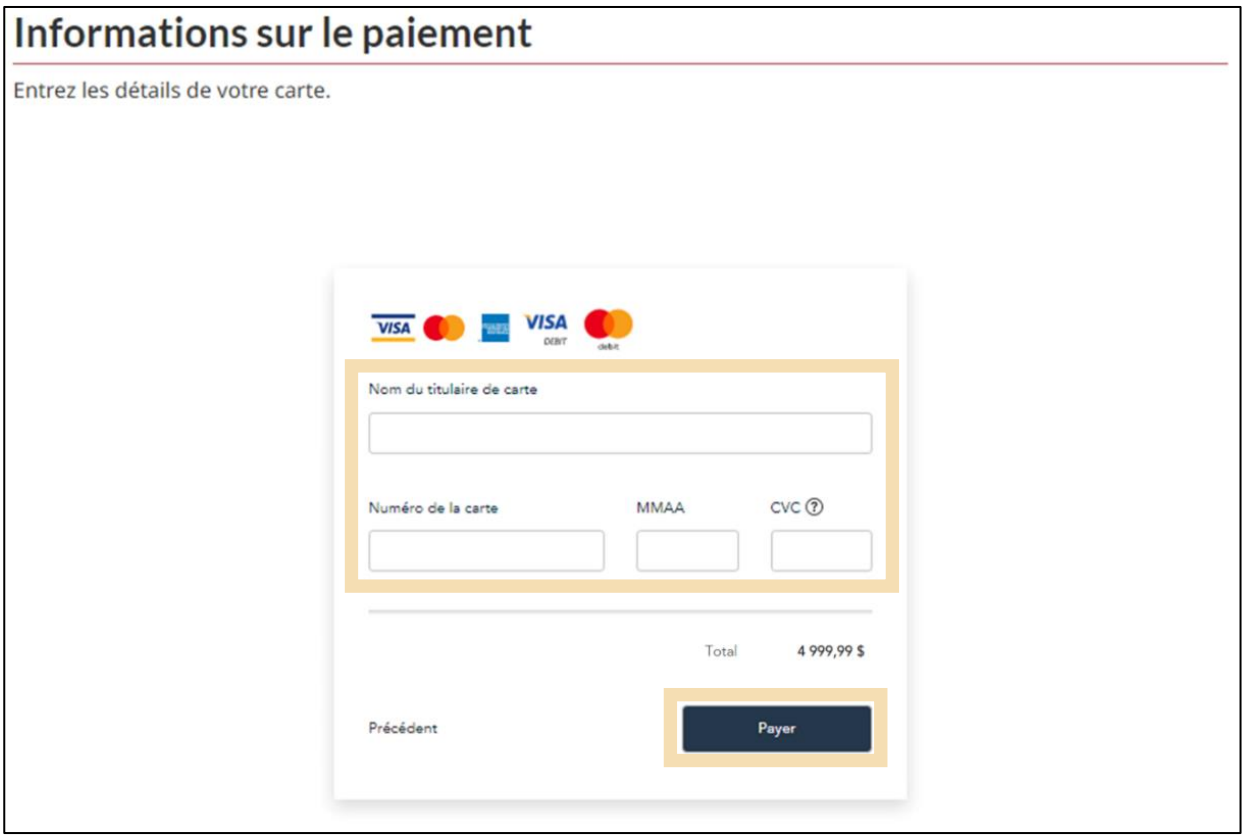

7. Une fois le paiement traité, vous verrez les détails de la transaction. Vous pouvez imprimer ou sauvegarder le reçu pour vos dossiers en sélectionnant le bouton **Imprimer**. Cliquez sur le bouton **Précédent**, pour poursuivre le processus d'inscription.

8. Sous l'onglet **2. Ajouter une caution et soumettre**, cliquez sur **Attribuer un crédit**.

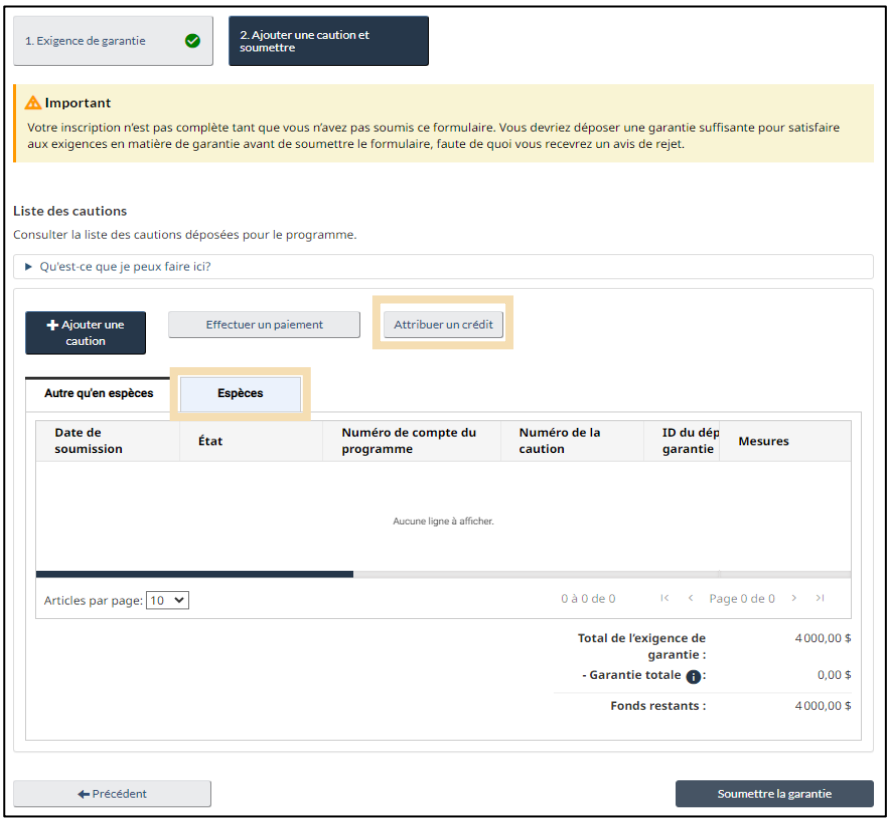

9. Sélectionnez la ligne de montant de **Dépôt de garantie (SD)** appropriée et cliquez sur **Soumettre**.

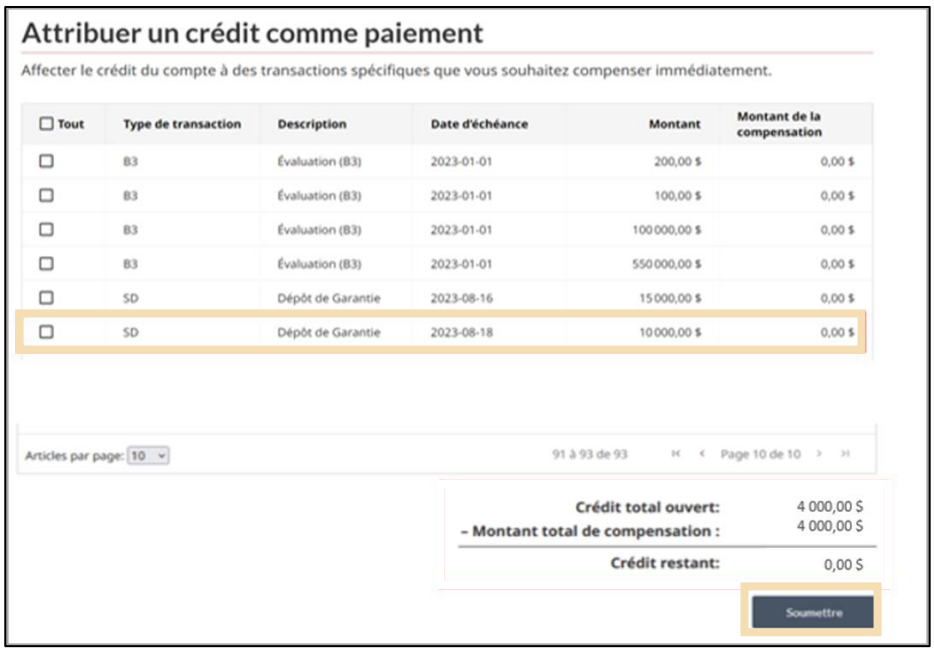

Remarque :

Le montant de **Crédit total ouvert** doit être égal ou plus élevé au **Montant total de compensation** afin de poursuivre.

10. Vous recevrez un message de **Confirmation de l'attribution réussie du crédit**. Cliquez sur **Retour à l'inscription** pour poursuivre le processus d'inscription.

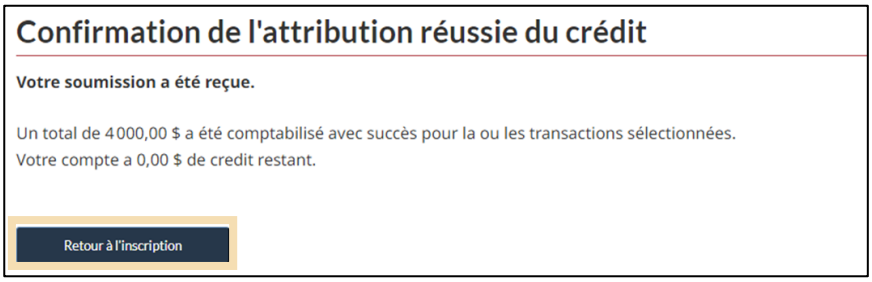

Remarque :

Cela vous mènera à l'onglet **Sous-programme** et vous devrez cliquer sur l'icône **$Dépôt** dans la colonne **Action**, ce qui vous amènera à l'onglet de l'étape 1 Exigences de garantie.

11. Le système reviendra à l'onglet **2. Ajouter une caution et soumettre**. Le statut est désormais **Payé**. Cliquez sur **Soumettre la garantie**.

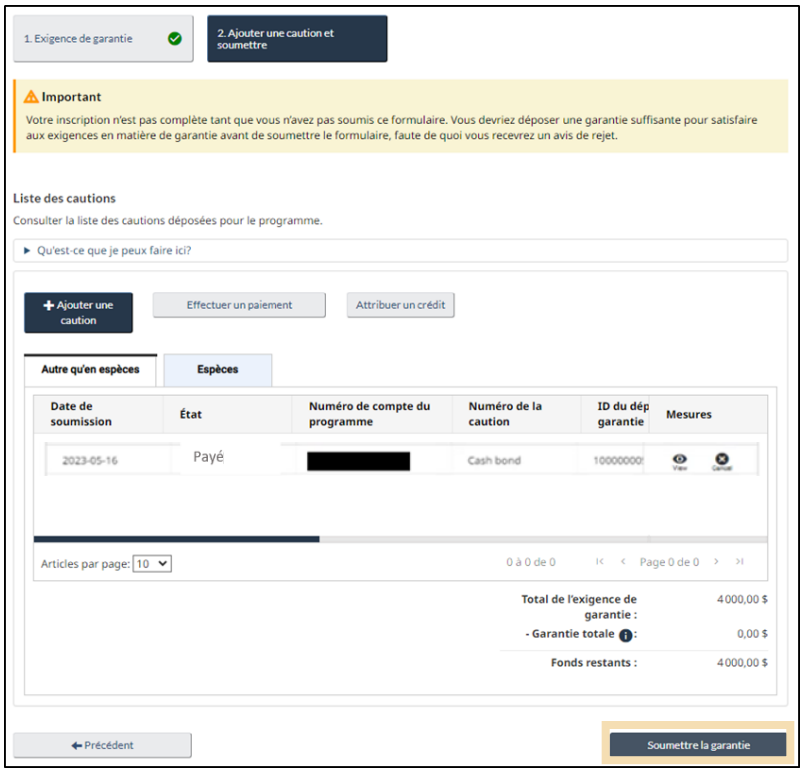

Remarque :

Le montant de la **Garantie totale** doit être égal ou plus élevé que le **Total de l'exigence de garantie** afin de poursuivre l'inscription.

12. Vous recevrez un message de **Confirmation de l'inscription**. Vous êtes désormais inscrit pour cette caution en espèces.

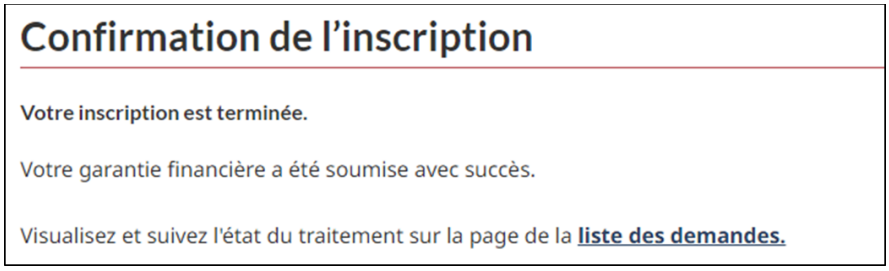

2.2 Caution autre qu’en espèces

1. Sélectionnez **Autre qu’en espèces**. Cliquez sur **Suivant**.

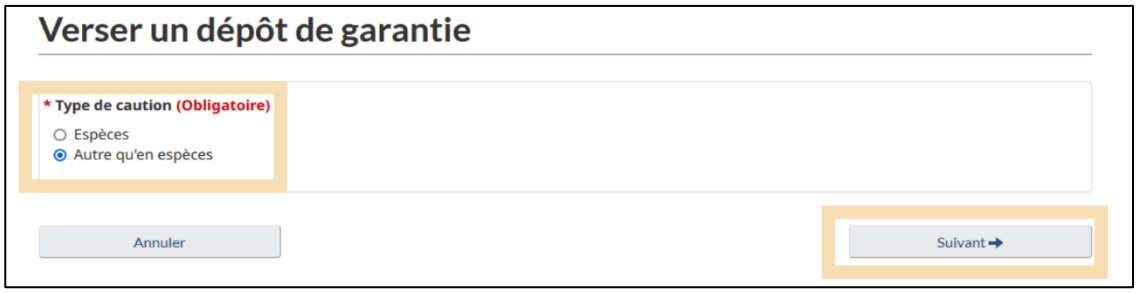

Remarque :
Ce processus explique comment un PCC qui n’a pas de garantie financière de la MAP active peut générer une demande de garantie financière **autre qu’en espèces** dans le système.

Conformément au mémorandum D17-5-2, lorsque vous sélectionnez une entente de garantie écrite (par exemple une caution autre qu’en espèces), vous ne devrez déposer que 50 % de « l’exigence de garantie calculée » avec un minimum de 5 000 $. Votre garantie sera doublée dans le « montant de la caution ».

Le montant maximum requis pour une garantie financière est de 10 M$.

2. Remplissez les champs obligatoires (marqués d'un astérisque *) sur la page **Verser un cautionnement autre qu'en espèces**. Le champ Numéro d'obligation doit être rempli avec l'ID de l'instrument fourni par le fournisseur de garantie financière. Cliquez sur **Soumettre**.

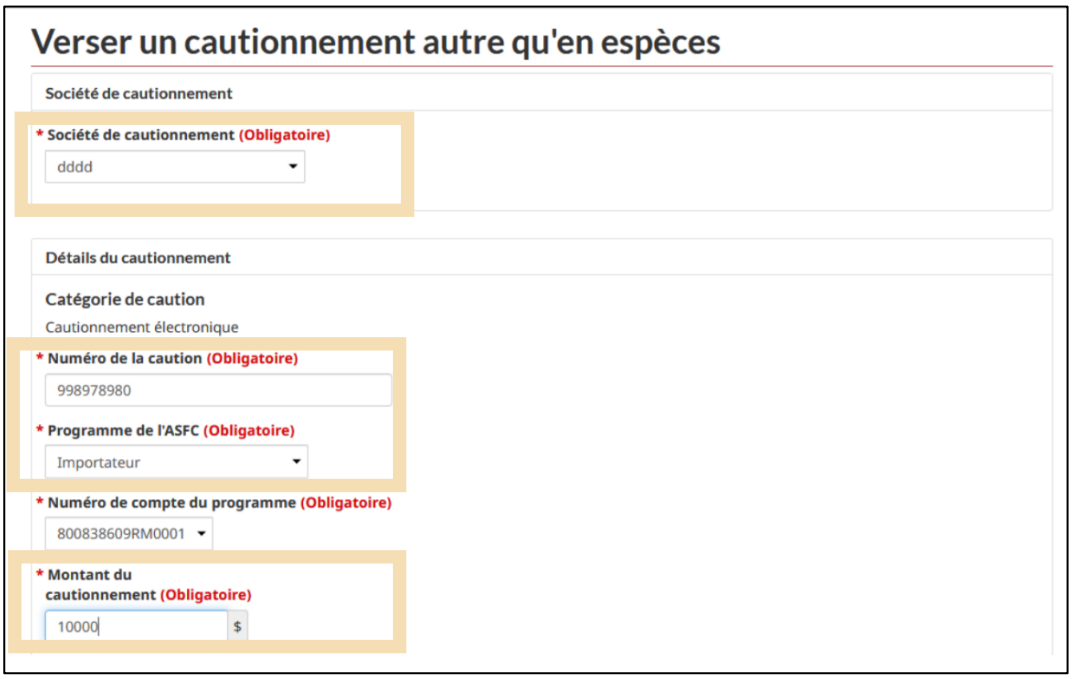

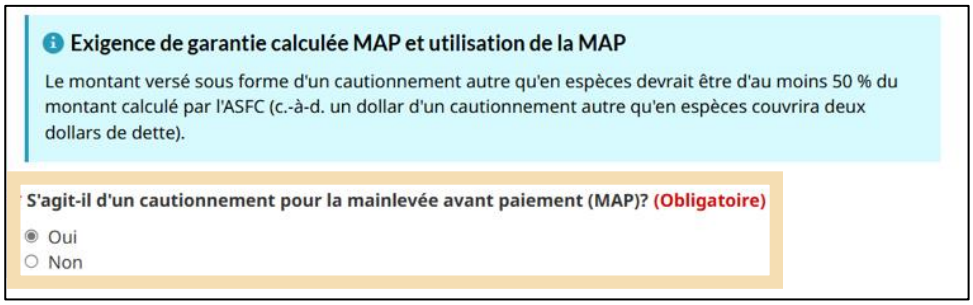

3. Si vous êtes un importateur qui a saisi vous-même les détails de l'entente de garantie financière, votre statut sera le suivant : **Sous l'approbation d'un garant** jusqu'à ce que votre fournisseur de garantie financière l'approuve. Une fois votre entente de garantie écrite (EGE) acceptée, vous en serez informé.

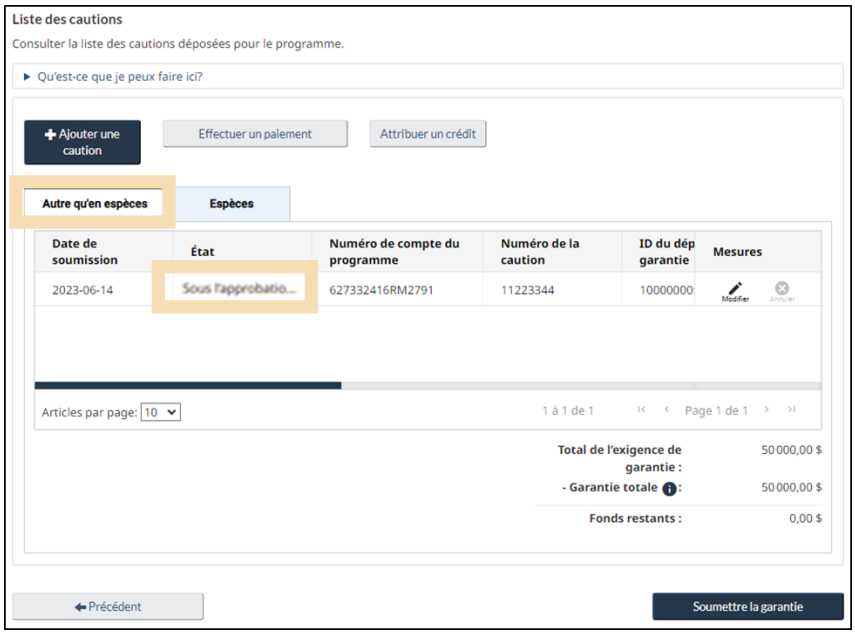

4. Une fois que vous recevez l'avis, vous devez retourner dans le portail afin d'examiner votre profil. Allez à la page **Profil du compte du programme** (**Accueil** ou **Menu →Comptes et profils →Profil du compte du programme**).

5. Cliquez sur l’onglet **Sous-programmes**.

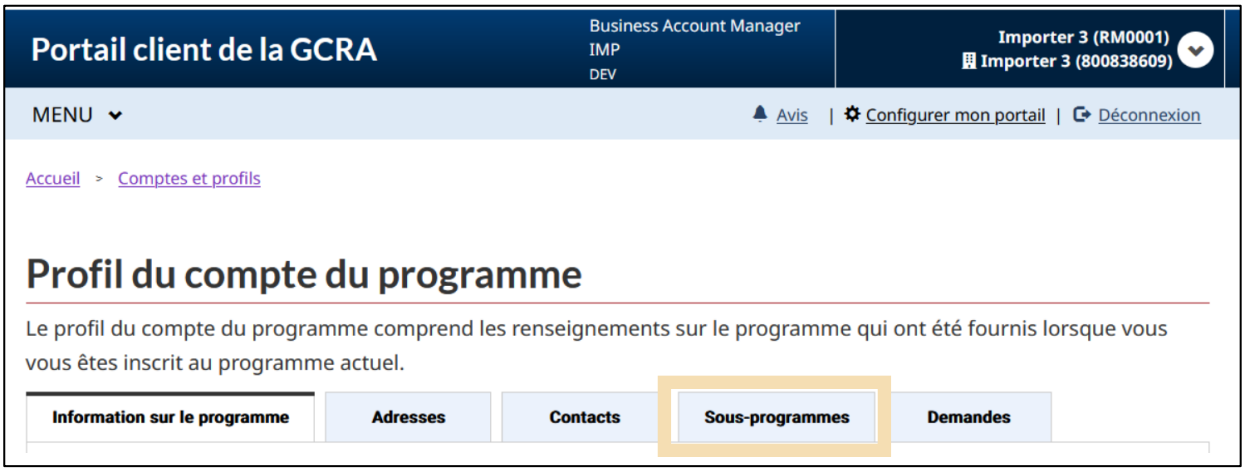

6. Faites défiler la page jusqu’à la section **Demandes**.

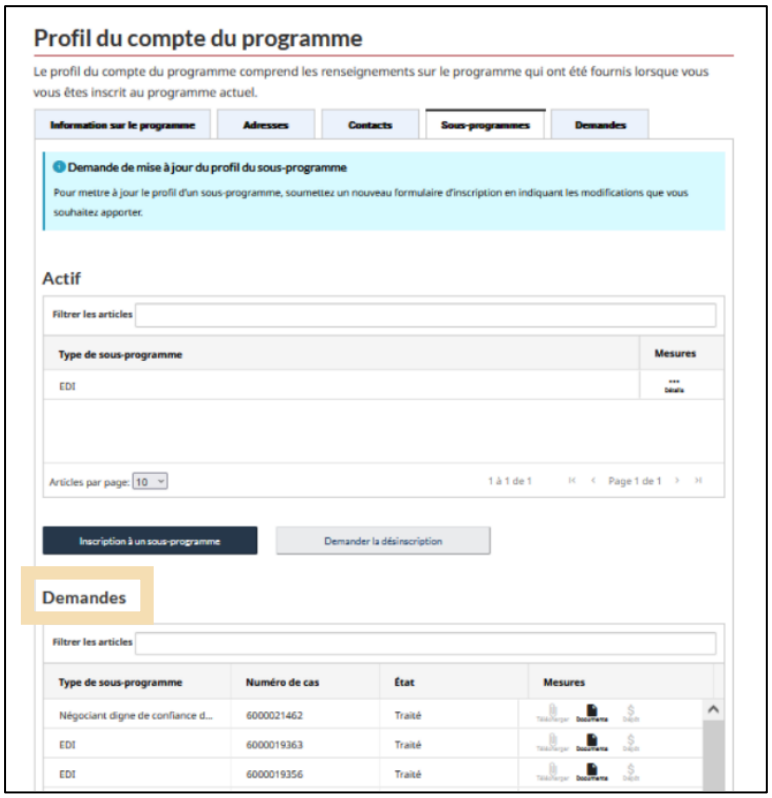

7. Dans la colonne **Type de sous-programme**, vous verrez votre demande d'inscription à la MAP. La colonne **État** indiquera le statut de la demande. Cliquez sur l'icône **$Dépôt**.

8. Une fois approuvé, votre statut sera **Actif**. Pour finaliser le processus, cliquez sur **Soumettre la garantie**.

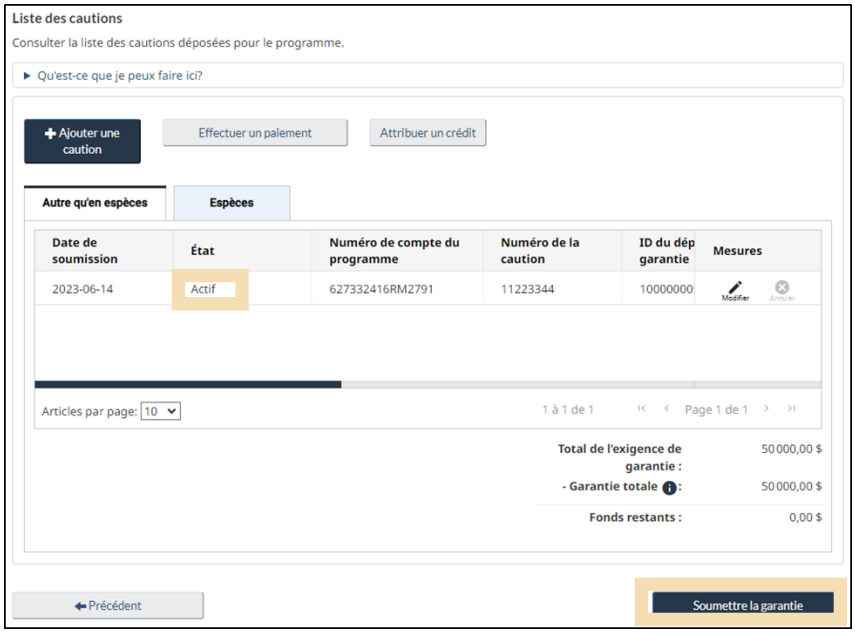

Remarque :

Le montant de **Garantie totale** doit être égal ou plus élevé que le **Total de l'exigence de garantie** afin de poursuivre l'inscription.

9. Vous recevrez ensuite cette **Confirmation de l'inscription** à la MAP, en utilisant l'option de caution autre qu'en espèces.

Confirmation de l'inscription

Votre inscription est terminée.

Votre garantie financière a été soumise avec succès.

Visualisez et suivez l'état du traitement sur la page de la **liste des demandes.**